Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS MÉTIERS DE L • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BTS Métiers de l’eau : épreuve E5

Session 2026 • Code sujet : **26-BTS-ME-E5** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3, coefficient indicatif non vérifié au règlement d’examen**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique d’un litige contractuel** (4 questions) — **Page 3**
2. **Analyse managériale et stratégique** (3 questions) — **Page 5**
3. **Analyse économique et financière** (3 questions) — **Page 7**
4. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://btsme.fr/assets/annales/bts-me/E5 - Organisation, management et développement de l'activité/2026/BTS ME - E5 - Organisation, management et développement de l'activité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un litige contractuel

Un site de Saur SAS a commandé à Pompes Atlantique SAS un équipement de pompage dont la livraison a dépassé la date prévue au contrat. Le site a loué un équipement provisoire et demande le remboursement de ce coût, contesté par le fournisseur.

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, le contrat et les faits à l’origine du différend. Distinguez les obligations principales de chacune des parties.

Saur SAS, par son site, est l’acheteur professionnel ; Pompes Atlantique SAS est le fournisseur professionnel. Le bon de commande accepté le 4 mars 2026 forme un contrat de vente portant sur un équipement de pompage. Le fournisseur devait livrer au plus tard le 31 mars 2026 ; l’acheteur devait payer le prix convenu de 48 000 euros HT. La livraison n’ayant eu lieu que le 21 avril, le fournisseur a exécuté tardivement son obligation. Le différend porte sur l’indemnisation de la location d’un équipement provisoire engagée par l’acheteur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrat de vente entre professionnels : livraison tardive du fournisseur et demande d’indemnisation de l’acheteur pour la location d’un équipement provisoire.

Question 1.2. Formulez le problème de droit auquel le site doit répondre pour obtenir le remboursement du coût de location de l’équipement provisoire.

> Le site peut-il obtenir du fournisseur le remboursement du coût de location d’un équipement provisoire lorsque la livraison est intervenue après la date limite prévue au contrat ?

Pour répondre, il faut déterminer si le retard constitue un manquement contractuel et si la location représente un préjudice réel, dont le montant est justifié et qui découle directement de ce retard.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le retard contractuel ouvre-t-il droit à réparation du coût de location si le préjudice et son lien avec le retard sont établis ?

Question 1.3. À partir du DT 1, identifiez les règles de droit applicables à l’inexécution ou à l’exécution tardive du contrat et les conditions nécessaires à l’obtention de dommages et intérêts.

L’article 1103 du Code civil rend obligatoires les engagements prévus au contrat. En cas d’inexécution ou de retard, l’article 1217 permet de demander réparation des conséquences du manquement. L’article 1231-1 prévoit des dommages et intérêts, sauf si le débiteur établit que la force majeure a empêché l’exécution.

- Le site doit prouver le retard contractuel.
- Il doit justifier d’un préjudice réel et de son montant.
- Il doit établir le lien de causalité entre le retard et la dépense de location.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Indemnisation possible si le retard, le préjudice chiffré et le lien causal sont établis, sauf force majeure prouvée par le fournisseur.

Question 1.4. Résolvez le litige selon le syllogisme juridique complet : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable et solution motivée. Concluez sur la possibilité pour le site de demander les 3 600 euros de frais de location, en précisant les éléments qu'il devra établir.

1. **Qualification :** le fournisseur a livré après la date limite prévue ; l'acheteur a loué un équipement provisoire pour 3 600 euros HT.
2. **Problème :** cette dépense peut-elle être réparée comme conséquence du retard ?
3. **Règle :** selon les articles 1103, 1217 et 1231-1 du Code civil, le retard peut engager la responsabilité du fournisseur, sauf force majeure. Le préjudice et son lien avec le manquement doivent être établis.
4. **Solution :** le site peut réclamer les 3 600 euros HT, en prouvant le délai contractuel, la livraison tardive, la réalité et le montant de la location, ainsi que sa nécessité liée au retard.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le site peut réclamer 3 600 euros HT s'il prouve le retard, la dépense réelle et son lien avec ce retard ; le fournisseur peut invoquer la force majeure.

2. Analyse managériale et stratégique

La direction étudie la création d'une offre de suivi renforcé des installations, comprenant des visites préventives, l'analyse périodique des données d'exploitation et une assistance à distance. Le site envisage de mobiliser quatre salariés et de former deux techniciens aux outils numériques de suivi.

Question 2.1. À partir du DT 2, réalisez une analyse PESTEL du projet. Présentez au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes et expliquez brièvement son incidence possible sur l'activité.

Le DT 2 étaye cinq dimensions du PESTEL. Les facteurs ci-dessous montrent des débouchés possibles, mais aussi des exigences à intégrer dans l'organisation de l'offre.

Dimension	Facteur et incidence possible
Économique	Les collectivités recherchent une maîtrise des coûts : cela peut créer un débouché. La hausse du coût des équipements peut réduire la rentabilité.
Socioculturelle	La recherche d'une continuité accrue du service valorise un suivi réactif.
Technologique	Télérelève et supervision accélèrent la détection des dérives, mais nécessitent une gestion fiable des données et de la cybersécurité.
Environnementale	Les exigences relatives à la qualité de l'eau rendent pertinent un suivi rigoureux des installations.
Légale	Les obligations de sécurité et de traçabilité imposent une veille et des procédures adaptées.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le projet bénéficie de la demande et des outils numériques, sous contraintes de coûts, de qualité de l'eau, de conformité et de cybersécurité.

Question 2.2. Complétez le tableau DR 1 par un diagnostic SWOT du projet, en indiquant au moins deux éléments pour chacune des catégories forces, faiblesses, opportunités et menaces. Distinguez les éléments internes des éléments externes.

Le SWOT sépare les facteurs internes, liés aux moyens du site, des facteurs externes, liés au marché et à son environnement. Les compétences disponibles sont un atout, mais la disponibilité des salariés et leur montée en compétences doivent être anticipées. À l'extérieur, la demande et les outils de supervision sont des possibilités, tandis que la concurrence et la hausse des coûts peuvent freiner le projet.

Éléments internes ou externes	Éléments favorables	Éléments défavorables
Diagnostic interne	Techniciens expérimentés; maîtrise des installations.	Disponibilité incertaine; coût et période d'adaptation de la formation.
Diagnostic externe	Demande des collectivités; outils de supervision plus réactifs.	Concurrence régionale; hausse possible des coûts et difficultés de recrutement.

Tableau DR 1 complété

Éléments internes ou externes	Éléments favorables	Éléments défavorables
Diagnostic interne	Techniciens expérimentés Maîtrise des installations	Disponibilité
Diagnostic externe	Demande des collectivités Outils de supervision	Concurrence régionale Coûts et recrutement

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : expertise. Faiblesses : disponibilité et formation. Opportunités : demande et supervision. Menaces : concurrence et hausse des coûts.

Question 2.3. Analysez le choix de mobiliser quatre salariés et de former deux techniciens. Formulez deux préconisations managériales argumentées pour limiter les risques de mise en œuvre et favoriser l'adhésion des équipes.

Mobiliser quatre salariés apporte plusieurs compétences, mais leur disponibilité n'est pas garantie lors des périodes de forte activité. Former deux techniciens répond au besoin numérique, avec un coût, un temps d'adaptation et un risque de dépendance à ces personnes.

1. Planifier les interventions selon les périodes de charge, prévoir une rotation et désigner des remplaçants afin de préserver la continuité du service.
2. Former progressivement les deux techniciens, puis organiser le partage des acquis. Associer l'équipe à un projet pilote et à son bilan pour recueillir les difficultés, ajuster l'organisation et favoriser l'adhésion.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Planifier la charge et les relais; former progressivement, partager les compétences et associer l'équipe au projet pilote.

3. Analyse économique et financière

La direction doit vérifier la rentabilité de l'activité de services avant de décider du déploiement de l'offre, en utilisant les données comptables simplifiées de 2025. L'étude examine aussi un contrat supplémentaire, avec des charges variables proportionnelles au chiffre d'affaires et des charges fixes supposées stables sur la période.

Question 3.1. Calculez, pour 2025, la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le résultat d'exploitation. Présentez les calculs et les unités.

En 2025, le chiffre d'affaires est de 1 200 000 € HT, les charges variables de 720 000 € HT et les charges fixes de 390 000 € HT. La marge sur coûts variables se calcule en retranchant les charges variables du chiffre d'affaires. Le taux de marge rapporte cette marge au chiffre d'affaires. Enfin, le résultat d'exploitation simplifié correspond à la marge sur coûts variables diminuée des charges fixes.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Marge sur coûts variables : 480 000 € HT ; taux de marge : 40 % ; résultat d'exploitation : 90 000 € HT.

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires pour 2025, puis la marge de sécurité en valeur. Arrondissez les montants à l'euro le plus proche et indiquez la méthode utilisée.

Le seuil de rentabilité est atteint lorsque la marge sur coûts variables couvre exactement les charges fixes. On le détermine en divisant les charges fixes par le taux de marge sur coûts variables. La marge de sécurité correspond à l'écart entre le chiffre d'affaires réalisé et ce seuil.

1. Seuil : 390 000 / 0,40 = 975 000 € HT.
2. Marge de sécurité : 1 200 000 - 975 000 = 225 000 € HT.

Les deux montants sont arrondis à l'euro le plus proche.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Seuil de rentabilité : 975 000 € HT ; marge de sécurité : 225 000 € HT.

Question 3.3. Pour un contrat supplémentaire qui pourrait générer 120 000 euros de chiffre d'affaires annuel, estimez la contribution supplémentaire avant charges fixes en appliquant le taux de marge sur coûts variables de 2025. Tenez compte des 35 000 euros de charges fixes annuelles supplémentaires prévues, concluez sur l'intérêt économique du projet et indiquez une limite de l'analyse.

La contribution avant charges fixes supplémentaires s'obtient en appliquant le taux de marge 2025 au chiffre d'affaires du contrat : 120 000 × (1 200 000 - 720 000) / 1 200 000 = 48 000 € HT. Après les 35 000 € de charges fixes nouvelles, l'effet annuel estimé sur le résultat est positif, à hauteur de 13 000 €.

- Le projet est économiquement intéressant selon les données fournies.
- Limite : l'estimation suppose que le chiffre d'affaires prévu et le taux de marge 2025 se maintiennent.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contribution : 48 000 € HT ; gain annuel estimé : 13 000 €. Projet favorable selon les hypothèses.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E5 du BTS Métiers de l'eau, session 2026, porte le code 26-BTS-ME-E5 et dure 2 heures ; le coefficient 3 est indicatif et non vérifié au règlement. Située dans un site fictif de Saur SAS, elle évalue l'analyse juridique d'un retard de livraison, le diagnostic stratégique et managérial d'une offre de suivi, ainsi que l'étude de sa rentabilité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La marge sur coûts variables (MCV) est égale au chiffre d'affaires diminué des charges variables.
- Le taux de MCV se calcule en divisant la MCV par le chiffre d'affaires.
- Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires est égal aux charges fixes divisées par le taux de MCV en valeur décimale.
- Le SWOT distingue les forces et faiblesses internes des opportunités et menaces externes.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, distinguez les obligations du fournisseur et du client, puis reliez le retard au préjudice invoqué.
- Pour les dommages et intérêts, caractérisez le manquement, le préjudice réel et chiffré, le lien de causalité et une éventuelle cause exonératoire.
- Dans PESTEL et SWOT, classez correctement les facteurs et expliquez leur incidence sur le projet.
- Pour les calculs de rentabilité, indiquez les formules, les unités, les arrondis demandés et une limite de l'analyse.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires dans ce sujet ?

Calculez d'abord le taux de marge sur coûts variables en divisant la MCV par le chiffre d'affaires. Divisez ensuite les charges fixes par ce taux exprimé en valeur décimale, puis arrondissez au montant demandé.

Q : Quels éléments faut-il établir pour demander le remboursement des frais de location ?

Le site doit établir la date contractuelle de livraison et le retard, la réalité et le montant des frais de location, ainsi que le lien entre ce coût et le retard. Le fournisseur peut invoquer une cause exonératoire.

Q : Comment organiser le temps entre les trois parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure deux heures et comprend trois parties notées sur 7, 7 et 6 points. Une répartition indicative proportionnelle au barème est d'environ 42 minutes, 42 minutes et 36 minutes, en gardant un temps final pour vérifier les réponses.

Q : Le coefficient 3 et l'intitulé de l'épreuve sont-ils officiellement vérifiés ?

Non. Le sujet précise que l'intitulé « Organisation, management et développement de l'activité » n'est pas identifié dans le référentiel fourni. Le coefficient 3 est indiqué comme indicatif et n'est pas vérifié au règlement d'examen.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsme.fr/assets/annales/bts-me/E5 - Organisation, management et développement de l'activité/2026/BTS ME - E5 - Organisation, management et développement de l'activité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Métiers de l : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.